

À compter du **20 aout**,
il est interdit d'utiliser l'eau
provenant de l'aqueduc public,
aux fins d'arrosage de pelouses,
haies, arbres et arbustes,
de remplissage de piscine, de lavage
d'autos et de stationnement.



L'interdiction d'utilisation
extérieure de l'eau potable
prend effet immédiatement
et demeure en vigueur
**jusqu'à nouvel avis dans
le district Le Bic**

MERCI DE VOTRE COLLABORATION